



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ARBITRES

Section Lois du Jeu – Réclamations

Procès-Verbal n°6

Réunion restreinte

Réunion du :	Jeudi 04 décembre 2025
Président :	M. Guillaume JANIN
Secrétaire de séance :	M. CONSTANS Ludovic
Présents :	WILLIG Thierry – ALEXANDRE Michel – CONSTANS Ludovic - MASSOLO Cyrille – FAUTRAD Patrick – CAUDMONT José – BONARDI Fabien – JOLY Christophe

Par Visioconférence : LETANG Stéphane – LANDON Noel – COURET Christophe

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission Départementale des Arbitres peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; L'appel est adressé à la Commission Départementale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités, entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (47 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond

RAPPEL ET OBLIGATION

Frais d'inscription de 30 euros : **achat du Livre (obligatoire)** pour tous les arbitres Départementaux et arbitres Futsal Var avant le 31/10/2025.

Courrier reçu de Mr ROUSSILLON Hervé :

Le Président prend acte de la démission de Mr ROUSSILLON Hervé, de toutes ses fonctions au sein de la Commission des Arbitres. Nous remercions très chaleureusement Hervé pour le travail effectué au sein de la commission durant ces dernières années. Hervé sera toujours le bienvenu au sein de la famille de l'arbitrage Varois.

La Commission des Arbitres nomme Mr LETANG Stéphane, pour remplacer Mr ROUSSILLON en tant que responsable des Indisponibilités. La Commission des Arbitres nomme, Mr JANIN Guillaume, observateur



de la catégorie des assistant départementaux 1. Etant donné que Mr ROUSSILLON n'avait observé qu'un seul arbitre assistant, cette observation devient nulle et l'arbitre concerné se verra à nouveau observer.

Bilan des tests physiques :

Le rattrapage effectué le dimanche 23/11 a pu valider de nouveaux arbitres. Pour les arbitres ayant échoués ou ne s'étant toujours pas présenté, seront convoqués à une ULTIME date courant fin janvier. Les arbitres ne se présentant et/ou ne validant pas le test physique seront rétrogradés en fin de saison et ne pourront officier qu'en catégories inférieure (pour les assistants spécifiques) et UNIQUEMENT en tant qu'assistant (pour les centraux) jusqu'à la fin de saison.

La consigne a été donné aux désignateurs de prendre ces mesures dès à présent, jusqu'au jour du dernier rattrapage.

Bilan des accompagnements :

A ce jour, 23 accompagnements d'arbitres stagiaires qui laissent entrevoir des potentiels et des arbitres intéressants. L'accompagnement de ces arbitres stagiaires consolidera leurs potentiels.

Cours obligatoires :

Les arbitres stagiaires devant assister aux cours obligatoires deux fois par mois et absents pour raisons professionnelles dûment avérées, se verront, en contrepartie, l'obligation de remplir 1 questionnaire en ligne tous les 15 jours. Dans le cas où le travail ne serait pas fait, l'application stricte du RI sera appliquée concernant l'obligation de participation à la formation continue sur une année.

Cours Candidats Ligue :

Le samedi 6 décembre, aura lieu au District du Var, le premier probatoire pour les potentiels arbitres candidats Ligue Jeune et Séniors. A l'issue de ce test, le pôle formation, se réunira, pour désigner les 7 jeunes arbitres qui participeront au stage Inter-Districts, organisé par la CRA du vendredi 19 au Dimanche 21 Décembre à Boulouris. Pour rappel, seuls les jeunes arbitres ayant assistés à ce stage pourront prétendre à la candidature au titre de Jeune Arbitre de Ligue. La CDA du Var peut désigner 7 jeunes arbitres pour ce stage, ce quota maximal, étant donné par les instances régionales.

Le Président rappelle que la participation à ce stage n'entérine pas la candidature des stagiaires. La liste officielle des candidats sera donnée fin janvier, à l'issu du second probatoire.

Cas des JOUEURS-ARBITRES :

Pour donner suite à des difficultés que rencontrent les désignateurs, un mail va être envoyé aux joueurs-arbitres afin de convenir d'une procédure pour les indisponibilités pour pouvoir jouer et arbitrer. La décision prise est la suivante : les joueurs-arbitres ne sachant pas 20 jours avant le weekend, si ils joueront ou pas, devront se mettre indisponible. Puis sachant le jour du match, ils se devront d'envoyer un mail à la CDA, cda@var.fff.fr afin d'indiquer le jour disponible.



FIA :

Une nouvelle Formation Initiale en Arbitrage est en cours, tous les samedis matin, à l'UFR STAPS de La Garde, avec 14 candidats assidues et intéressant.

En complément, une nouvelle formation est programmée du 2 au 4 janvier à Six-Fours et du 16 au 18 février 2026 à La Crau.

Stage de mi-saison :

Tous les arbitres du District ont reçu une convocation pour le stage de mi-saison, qui aura lieu sur 4 demi-journées au District du Var, par catégories, le weekend du 17 et 18 janvier 2026.

Pour rappel, ce stage à un caractère OBLIGATOIRE et fera l'objet d'un bilan de mi-saison, important pour la suite.

Pôle disciplinaire :

Convocation d'un arbitre, concernant sa situation arbitrale. L'arbitre étant absent excusé de dernière minute, il sera convoqué lors de la prochaine réunion.

Convocation d'un jeune arbitre, concernant des manquements administratifs : A l'issu de l'audition, la CDA prend acte des difficultés du jeune arbitre.

CTA :

La CTA étant absente pour raisons professionnelles (journée à La Ligue Méditerranée), le Président fait un état des lieux des actions menés à ce jour :

- Interventions dans les clubs
- Interventions en milieu scolaire
- Participation aux cours

L'objectif du début d'année à venir, étant en priorité le recrutement d'arbitres.

Prochaine réunion : Réunion en plénière le jeudi 18 décembre 2025 à 17h45 au District du Var.

La séance est levée à 20h30.

Prochaine réunion, sur convocation

Le Président : Guillaume JANIN